



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/47/951 21 mai 1993 FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS/ESPAGNOL/

FRANCAIS

Quarante-septième session Point 47 de l'ordre du jour

RESTRUCTURATION ET REVITALISATION DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES DANS LES DOMAINES ECONOMIQUE ET SOCIAL ET LES DOMAINES CONNEXES

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de communiquer aux membres de l'Assemblée générale le rapport ci-joint, qui lui a été soumis, conformément au paragraphe 3 de la résolution 47/150 de l'Assemblée générale, en date du 18 décembre 1992, par le Conseil mondial de l'alimentation.

ANNEXE

Rapport sur la suite donnée par le Conseil mondial de l'alimentation à la résolution 47/150 de l'Assemblée générale des Nations Unies

TABLE DES MATIERES

		<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I.	INTRODUCTION	1 - 2	3
II.	PRINCIPALES QUESTIONS ET POSITIONS DES MEMBRES DU CONSEIL	3 - 9	3
III.	INTEGRER LE MANDAT ET LES FONCTIONS DU CONSEIL MONDIAL DE L'ALIMENTATION A D'AUTRES INSTITUTIONS DU SYSTEME DES NATIONS UNIES	10 - 16	5
IV.	PROPOSITIONS EN FAVEUR D'UNE TRIBUNE SPECIALE DE HAUT NIVEAU CENTREE SUR LES PROBLEMES DE L'ALIMENTATION ET DE LA FAIM DANS LE MONDE	17 - 27	7
v.	CONCLUSIONS	28	9

I. INTRODUCTION

1. A sa quarante-septième session, l'Assemblée générale a examiné, entre autres, le rôle futur du Conseil mondial de l'alimentation et la façon dont il pourrait remplir au mieux son mandat et ses fonctions dans le cadre plus large de la restructuration d'ensemble des activités économiques et sociales aux Nations Unies. Ces questions ont été débattues par les membres du Conseil à la dix-huitième session ministérielle tenue à Nairobi en juin 1992, ainsi qu'à la réunion du Comité ad hoc chargé de l'examen du Conseil mondial de l'alimentation, à New York en septembre 1992. Les rapports et propositions résultant de ces réunions ont été soumis à l'Assemblée 2. Dans sa résolution 47/150 du 18 décembre 1992, l'Assemblée a décidé:

"que ces questions seront traitées dans le cadre des délibérations sur la restructuration et la revitalisation de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique, social et connexes à la reprise de sa quarante-septième session et, dans ce contexte, invite le Conseil mondial de l'alimentation à continuer de chercher à arriver à un accord sur les mesures qu'il conviendrait de prendre et à lui communiquer toutes conclusions auxquelles il parviendrait."

- 2. En réponse à cette résolution, le Conseil s'est engagé dans un processus consultatif qui s'est notamment traduit par des consultations entre les représentants à Rome du Bureau, la création d'un Groupe de travail informel basé à Rome, et l'envoi du rapport du Groupe à tous les gouvernements des états membres du Conseil pour qu'ils fassent des commentaires et avancent de nouvelles propositions. Le présent rapport est l'aboutissement de ce processus consultatif. Il est soumis à l'Assemblée générale en réponse à la résolution 47/150, dans le but de faciliter les délibérations lors de la reprise de la quarante-septième session de l'Assemblée.
 - II. PRINCIPALES QUESTIONS ET POSITIONS DES MEMBRES DU CONSEIL
- 3. Les membres du Conseil ont reconnu que quatre principes devraient guider l'action des Nations Unies face aux problèmes de l'alimentation et de la faim dans le monde. Ils conviennent :
- a) Que les objectifs fixés par la Conférence mondiale de l'alimentation et que le Conseil était chargé de poursuivre sont tout aussi importants dans les années 90 qu'ils l'étaient en 1974;
- b) Qu'en raison de leur persistance et de leur complexité les problèmes de l'alimentation et de la faim dans le monde devraient rester en tête des priorités de développement des Nations Unies;
- c) Qu'en marque de la priorité accordée aux problèmes de l'alimentation et de la faim, ils devraient être traités au niveau ministériel ou à celui des hauts fonctionnaires dans le cadre d'un calendrier régulier;
- d) Que toute proposition du Conseil relative aux futures dispositions en vue d'une action efficace des Nations Unies face aux problèmes de la faim devrait appuyer la restructuration globale de ses activités sociales et économiques.

- 4. Toutefois, des désaccords persistent sur les mesures institutionnelles les plus efficaces à prendre par les Nations Unies dans la mise en oeuvre de ces principes. Au coeur des préoccupations institutionnelles, il y a la question de savoir si une entité indépendante de haut niveau s'occupant exclusivement des problèmes de l'alimentation et de la faim dans le monde peut avoir une action efficace et concrète. Les deux séries de propositions actuellement déposées sur la manière de s'acquitter au mieux du mandat et des fonctions du Conseil au sein du système des Nations Unies découlent fondamentalement de l'opinion des gouvernements sur cette question centrale.
- 5. Quelques membres du Conseil se sont interrogés sur la nécessité d'un organisme autonome du type du Conseil mondial de l'alimentation et ont souligné l'importance d'intégrer les questions liées à la faim à l'ensemble du système des Nations Unies selon une formule cohérente qui leur permettrait de recevoir l'attention qu'elles méritent. Il n'y a pas de divergence de vues quant à l'intégration des questions liées à la faim à l'ensemble du système des Nations Unies, mais la majorité des membres estiment qu'une telle intégration à l'échelle du système exige une tribune spéciale consacrée à la formulation et à la coordination de directives, qui soit détachée à la fois des responsabilités opérationnelles et des intérêts sectoriels. Pour de nombreux pays, le Conseil restructuré ou reconstitué de manière à améliorer son efficacité continue à représenter une telle tribune; d'autres n'écartent pas la recherche ou la création d'un organisme de remplacement, à condition qu'il réponde au double critère de la non-intervention opérationnelle et de la multisectorialité.
- 6. Il est important de noter qu'à la fois ceux qui préconisent une nouvelle réflexion sur la meilleure manière de traiter les questions fondamentales qui relèvent du Conseil et ceux qui sont en faveur d'un Conseil restructuré ou d'un organisme indépendant équivalent, ont souligné la nature multisectorielle des problèmes mondiaux de la faim et l'utilité d'une participation ministérielle élargie aux différents secteurs dans tout futur dispositif institutionnel au sein du système des Nations Unies. De même, l'importance de la participation du secteur privé, des organisations non gouvernementales, des instituts d'enseignement et autres, a été mise en évidence. Les diverses propositions formulées jusqu'ici doivent être examinées à la lumière de ces critères.
- 7. A cet égard, un pays a fait observer qu'il y a une corrélation de plus en plus étroite entre les questions de sécurité alimentaire et d'autres problèmes de fond venant en tête des priorités mondiales, comme le maintien de la paix et l'action humanitaire d'urgence. Cette corrélation exige la participation d'une grande variété d'organismes et d'agences du système des Nations Unies ainsi que de très nombreuses organisations non gouvernementales. En outre, ces enjeux dépassent les compétences habituelles des ministres de l'agriculture et du développement et nécessitent l'intervention des ministres des affaires étrangères, des finances, de l'action humanitaire et de la défense en tant que partenaires dans les décisions de politiques alimentaires, qui doivent si fréquemment être prises à la suite de conflits régionaux et de catastrophes naturelles. C'est pourquoi certains pays ont exprimé leur inquiétude de ce que le Conseil mondial de l'alimentation ou tout organisme lui succédant à Rome resterait nécessairement marginal en ce qui concerne les questions de sécurité alimentaire d'urgence au sein de la communauté internationale.

- 8. Une question connexe est celle du lieu où sera établi, dans le système des Nations Unies, ce centre décisionnel principal chargé des questions liées à l'alimentation et à la faim dans le monde. Certains pays estiment que le véritable centre de décision et de pression pour promouvoir la sécurité alimentaire, dans le contexte élargi du développement et des stratégies, se trouve à New York; pour d'autres, il est à Rome ou éventuellement Genève. Il y aura sans doute un certain équilibre à respecter entre la forme d'appareil institutionnel à mettre éventuellement en place et le lieu où établir le centre de décision chargé de la sécurité alimentaire.
- A l'évidence, le processus consultatif engagé en réponse à la résolution 47/150 n'a pas abouti à un consensus parmi les membres du Conseil, les positions de principe n'ayant pratiquement pas évolué par rapport à ce qui avait été exposé au Comité ad hoc sur l'examen du Conseil mondial de l'alimentation. faudra donc poursuivre la recherche de solutions appropriées. Certains membres se sont prononcés pour la poursuite des efforts menés au sein du Conseil, par le biais d'une forme ou une autre de Comité ad hoc et/ou d'une session ministérielle soigneusement préparée, dont les résultats pourraient être examinés par l'Assemblée générale à sa quarante-huitième session. D'autres préfèrent que l'Assemblée générale aborde la question lors de la reprise de la quarante-septième session. Toutefois, les consultations ont été utiles puisqu'elles ont permis de clarifier et de repenser les positions prises, de signaler de nouvelles possibilités et de soulever des questions pertinentes. résumé ci-après des positions des pays membres et des points évoqués durant les consultations a pour but de contribuer de manière constructive aux prochaines délibérations.
 - III. INTEGRER LE MANDAT ET LES FONCTIONS DU CONSEIL MONDIAL DE L'ALIMENTATION A D'AUTRES INSTITUTIONS DU SYSTEME DES NATIONS UNIES
- 10. Ceux des membres du Conseil qui sont peu satisfaits de l'efficacité de l'actuel organe de haut niveau indépendant proposent un transfert du mandat et des fonctions du Conseil, essentiellement au Conseil économique et social, à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et au Comité administratif de coordination. Certaines divergences existent en ce qui concerne les rôles respectifs à assigner au Conseil économique et social et à la FAO, et sont liées aux différentes perceptions du lieu où établir le centre de décision chargé des questions relatives à l'alimentation et à la faim. Concurremment, les partisans d'une reconception du Conseil mondial de l'alimentation semblent faire preuve de souplesse quant à la répartition des responsabilités entre ces deux institutions.
- 11. Les propositions centrées sur le Conseil économique et social envisagent un rôle de direction et de coordination important pour cet organisme revitalisé et suggèrent notamment l'organisation de réunions biennales à la fois des ministres de l'agriculture et des ministres du développement ou de leurs représentants au Conseil économique et social. Les propositions orientées sur la FAO prévoient entre autres :
- a) L'absorption par la FAO du rôle de "tribune d'orientation politique" du Conseil mondial de l'alimentation, si possible en corrélation à l'avenir avec les fonctions de coordination intersectorielle et d'établissement des priorités

qui incomberaient à un Conseil international du développement et pourraient être dans un premier temps exercées par le Conseil économique et social;

- b) Une réunion d'un jour des ministres de l'agriculture, consacrée aux questions de sécurité alimentaire, qui aurait lieu dans le cadre de la Conférence biennale de la FAO et serait en grande partie préparée par le secrétariat de la FAO, éventuellement avec le concours du Comité de la sécurité alimentaire, le Conseil économique et social se chargeant d'intégrer les questions de sécurité alimentaire aux politiques plus générales de développement et assurant la mise en oeuvre effective des décisions opérationnelles.
- 12. Toutes les propositions centrées sur le Conseil économique et social soulignent le rôle du Comité administratif de coordination dans la coordination opérationnelle, si possible avec le concours d'un sous-comité spécialisé tel que le sous-comité de la nutrition.
- 13. En ce qui concerne la direction politique, une proposition envisage également de donner à l'Assemblée générale un rôle primordial.
- 14. Lors des consultations informelles, plusieurs idées complémentaires visant à maintenir au premier plan les questions liées à l'alimentation et à la faim ont été avancées. Il a notamment été suggéré la possibilité d'organiser des sessions ministérielles spéciales dans le cadre de la FAO, des réunions spéciales d'éminentes personnalités assistant à l'Assemblée générale à New York, ou dans le contexte du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires, et éventuellement de revaloriser le statut du Comité FAO de la sécurité alimentaire. Il pourrait être utile d'intensifier l'examen de solutions de rechange ou complémentaires pour institutionnaliser l'intérêt mobilisé au plus haut niveau sur les questions relatives à l'alimentation et à la faim, dans la lignée de la mission confiée au Conseil mondial de l'alimentation.
- 15. Les propositions visant à transférer le mandat et les fonctions du Conseil à d'autres institutions du système des Nations Unies sont l'expression d'une volonté sincère de trouver le mécanisme institutionnel le plus efficace pour résoudre les problèmes de l'alimentation et de la faim dans un monde en mutation et dans un système des Nations Unies en pleine transformation. Elles soulèvent évidemment un certain nombre d'interrogations quant à leurs possibilités d'application, surtout auprès de ceux qui préconisent une tribune spécialisée ayant un rôle permanent.
- 16. A l'égard des propositions centrées sur le Conseil économique et social, certains se sont demandé si la complexité de son programme de développement permettrait d'accorder avec la régularité voulue une attention suffisante et approfondie aux problèmes de la faim dans le monde et à l'initiative stratégique, et si l'on pouvait escompter des réunions ponctuelles des ministres de l'agriculture et des ministres du développement au Conseil économique et social. S'agissant des propositions centrées sur la FAO, certaines inquiétudes ont été exprimées quant à la possibilité de contraintes sectorielles et opérationnelles à la formulation et à la coordination de politiques multisectorielles. On s'est également interrogé sur les résultats que l'on pouvait attendre de réunions ministérielles d'un jour consacrées à la sécurité alimentaire pendant la Conférence biennale de la FAO. Toutes ces questions sont

légitimes, mais il faudrait tenter d'y répondre sans préjugé, dans un esprit d'ouverture et de recherche concrète de solutions novatrices.

- IV. PROPOSITIONS EN FAVEUR D'UNE TRIBUNE SPECIALE DE HAUT NIVEAU CENTREE SUR LES PROBLEMES DE L'ALIMENTATION ET DE LA FAIM DANS LE MONDE
- 17. Comme mentionné précédemment, la majorité des membres du Conseil mondial de l'alimentation estime qu'une entité spéciale de haut niveau, responsable de la formulation et de la coordination de politiques face aux problèmes de l'alimentation et de la faim dans le monde, qui soit à la fois dégagée des intérêts sectoriels et des responsabilités opérationnelles, reste nécessaire. La plupart des pays partageant cette opinion croient possible d'améliorer considérablement l'efficacité du Conseil par les moyens suivants :
 - a) Une approche substantiellement rénovée du fonctionnement du Conseil;
 - b) Une réorganisation de ses sessions ministérielles;
- c) D'autres mesures, notamment une participation élargie aux travaux du Conseil, une interaction plus étroite avec d'autres institutions des Nations Unies et une définition plus précise du mandat du Conseil.
- La clef du renforcement de l'efficacité du Conseil repose sur une approche considérablement rénovée de son fonctionnement au regard de la qualité et de la spécificité, au sein des Nations Unies, de ses sessions ministérielles, de leur préparation et de leur suivi. Nombre des fondateurs du Conseil avaient envisagé une tribune d'orientation politique qui soit plus informelle et novatrice que la machinerie intergouvernementale établie. Pour que le Conseil se transforme en une telle tribune, ses sessions devraient être préparées d'une manière fondamentalement différente. A cet effet, un élément primordial serait l'instauration d'un processus consultatif dynamique entre les sessions pour préparer les questions de fond à l'intention des ministres et suivre l'application des recommandations du Conseil. Diverses propositions ont été avancées en vue de faciliter la mise en place d'un tel processus. Elles comprennent notamment la création d'un comité d'intersession composé de représentants de ministres et d'experts, l'organisation de consultations régionales et l'adoption d'une approche exigeant des préparations approfondies de sessions ministérielles, semblable à celle adoptée pour la préparation des sommets du Groupe des sept grands pays industrialisés (G-7) et du Groupe des 15 pays en développement (G-15).
- 19. Une nouvelle approche du fonctionnement du Conseil contribuerait sensiblement à rationaliser les sessions ministérielles. Les partisans du maintien du Conseil sont largement d'avis de raccourcir la durée des sessions ministérielles, de cerner plus rigoureusement leur ordre du jour et de formuler des recommandations et directives plus énergiques et plus contrôlables. Ils souhaitent également que les sessions ministérielles soient tenues tous les deux ans dans un lieu fixe, en remplacement du système de rotation, le plus probablement à Rome selon la préférence de nombreux membres. Certains ont proposé des réunions qui se tiendraient tout de suite après la Conférence biennale de la FAO. D'autres préconisent la tenue de réunions durant l'année

intermédiaire, avec la possibilité de convoquer une session extraordinaire durant la Conférence de la FAO.

- 20. Parmi les autres propositions de modifications, la question d'élargir la participation ministérielle à d'autres ministres que ceux de l'agriculture, notamment aux ministres du commerce, des finances, du développement et de l'action humanitaire, ou d'une manière plus générale aux ministres responsables de la sécurité alimentaire, a été évoquée.
- 21. Les membres du Conseil qui prônent un conseil restructuré sont unanimes à souhaiter avec insistance une coopération et une interaction plus étroites avec d'autres institutions du système des Nations Unies, particulièrement avec celles basées à Rome qui s'occupent d'alimentation. Au nombre des possibilités suggérées, il a été proposé qu'il soit demandé aux chefs de secrétariat des institutions spécialisées de faire régulièrement rapport au Conseil et d'inviter leurs représentants à participer au processus consultatif d'intersession. Il a également été suggéré d'associer au Conseil en qualité de membres les chefs de secrétariat d'agences ayant un impact important sur la faim au niveau mondial. En outre, il est possible d'intensifier l'interaction avec le Conseil économique et social, notamment au moyen de sessions du Conseil mondial de l'alimentation qui se tiendraient tout de suite après les réunions spéciales de haut niveau du Conseil économique et social et en donnant à cette institution davantage de poids dans l'établissement de l'ordre du jour du Conseil mondial de l'alimentation.
- 22. Il a aussi été préconisé de laisser au Conseil économique et social revitalisé et au Comité administratif de coordination la charge de coordonner les activités opérationnelles, et de centrer le mandat du Conseil sur la coordination au moyen d'une orientation et d'une direction politiques.
- 23. Les membres du Conseil mondial de l'alimentation ont jugé qu'il était difficile de débattre des mécanismes institutionnels les plus efficaces pour traiter des problèmes de l'alimentation et de la faim dans le cadre des réformes intergouvernementales des Nations Unies tant que celles-ci ne sont pas pleinement définies. De l'avis de certains membres, pour rendre plus efficaces les moyens de s'attaquer aux problèmes de l'alimentation et de la faim, il faudrait procéder au préalable à une évaluation approfondie des compétences actuelles des institutions intéressées au sein du système des Nations Unies et des possibilités d'apporter des améliorations. Il a donc été proposé qu'en cette période délicate de changements, le Conseil poursuive ses travaux avec plus d'efficience et d'efficacité, jusqu'à ce que la restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies soit définie avec plus de précision, notamment pour ce qui concerne les questions de sécurité alimentaire.
- 24. Si bon nombre des propositions susmentionnées visant à modifier le Conseil peuvent être mises en oeuvre dans le cadre de son mandat et de son Règlement intérieur actuels, certaines impliqueraient d'importants amendements et donc une reconstitution du Conseil.
- 25. Il a été proposé, comme alternative à la modification ou à la reconstitution du Conseil ou encore au transfert de son mandat et de ses fonctions à diverses institutions du système des Nations Unies, d'identifier un

autre organisme de haut niveau déjà établi, ou d'en créer un nouveau, qui veillerait à ce que des spécialistes s'intéressent régulièrement à la formulation et à la coordination de directives concernant les problèmes de la faim dans le monde.

- 26. Les consultations ont aussi porté sur les modalités de fonctionnement d'un secrétariat indépendant au service du Conseil ou d'une tribune équivalente, établi à Rome ou à New York, et sur son directeur exécutif, plusieurs membres préconisant la nomination d'un directeur exécutif par intérim pour diriger le secrétariat du Conseil mondial de l'alimentation dans cette phase délicate. La question de la session ministérielle de 1993 a aussi été évoquée. Certains de ces points ont été également examinés par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et la Cinquième Commission de l'Assemblée générale. Au moment où le présent rapport sera soumis à l'Assemblée générale, des décisions auront déjà été prises.
- 27. Les propositions en faveur d'une tribune spéciale de haut niveau s'occupant des problèmes de l'alimentation et de la faim dans le monde soulèvent une série d'importantes questions de même nature que celles issues des propositions visant à transférer les fonctions du Conseil à d'autres institutions du système des Nations Unies. La première question est de savoir si les propositions ci-dessus ont une portée suffisante pour entraîner des changements réels et si elles sont réalisables, notamment celles concernant une approche fondamentalement nouvelle du fonctionnement du Conseil. On s'interroge également sur la possibilité d'élargir la participation ministérielle dans les travaux du Conseil. Certains pays estiment qu'aucune modification, si bien intentionnée soit-elle, pourrait à ce stade transformer le Conseil en un organisme réellement efficace. Ces questions, ainsi que celles évoquées dans la section précédente, poseront une gageure dans les prochaines délibérations.

V. CONCLUSIONS

Les membres du Conseil sont convenus d'un ensemble de principes visant à guider l'action des Nations Unies face aux problèmes de l'alimentation et de la faim dans le monde, mais des désaccords subsistent en ce qui concerne la réponse institutionnelle la plus efficace à l'application de ces principes. Au coeur de ces divergences est la question de décider si un organe indépendant de haut niveau s'occupant exclusivement des problèmes de l'alimentation et de la faim dans le monde, qui soit à la fois dégagé des intérêts sectoriels et des responsabilités opérationnelles, peut contribuer substantiellement et efficacement à la recherche de solutions en matière de sécurité alimentaire globale. Bien que le Conseil ne soit pas en mesure de communiquer à l'Assemblée générale des conclusions établies d'un commun accord, il s'efforce néanmoins de contribuer à ses délibérations par la présente synthèse des positions des membres du Conseil mondial de l'alimentation, ainsi que par l'exposé des idées et questions qui se sont dégagées des récentes consultations. Les membres du Conseil sont unis dans la recherche de la réponse la plus efficace aux problèmes de l'alimentation et de la faim dans le monde.

Notes

¹ Rapport du Conseil mondial de l'alimentation sur les travaux de sa dix huitième session (A/47/19) <u>Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-septième session, Supplément No 19</u>.

² Rapport du Comité ad hoc sur l'Examen du Conseil mondial de l'alimentation (A/47/19/Add.1).